

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 5 février 2015, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 2 du mercredi 21 janvier 2015 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 20 novembre 2014 et 11 décembre 2014.
4. Questions orales.
5. Réponse à l'interpellation intitulée « Francovélosuisse : quel chemin pour arriver à Porrentruy ? » (n° 895) (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Terrasses de café en vieille ville » (n° 901) (PCSI).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Mobilité douce - passages piétons » (n° 902) (PCSI).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Bâtiments du Collège Stockmar » (n° 903) (PLR).
9. Traitement du postulat intitulé « Pour la création d'un rapport de gestion utile et efficace » (n° 904) (PLR).
10. a) Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n° 23, droit de superficie distinct et permanent, dont la part de la valeur officielle pour la Municipalité de Porrentruy s'élève à CHF 603'824.- (valeur officielle totale : CHF 2'015'200.-).
b) Autoriser le Conseil municipal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.
11. Accepter un crédit de CHF 700'000.-, TTC, à couvrir par reprise du fonds de réserve de l'eau potable, pour la construction d'un nouveau réservoir des Minoux.
12. Divers.

M. Manuel Godinat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusé pour le PDC :

M. Olivier Frund - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.

M. Pierre Parietti - remplacé par M. Michel Berberat.

M. Thierry Simon - pas remplacé.

Est excusée pour le PS :

Mme Francine Chapatte - pas remplacée.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Manuel Benitez - pas remplacé.

M. Dominique Hubleur - pas remplacé.

M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Fanny Mettey, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Michel Berberat, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Robert Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier.

Est excusée pour le Conseil municipal : Mme Anne Roy.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Angelo Casarano et Julien Parietti.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président signale que les présidents de groupe pour l'année 2015 sont :

- Pour le PDC : M. Jean Farine.
- Pour le PLR : M. Hugues Leuenberger.
- Pour le PS : Mme Rosalie Beuret.
- Pour le PCSI : M. Yann Voillat.

Ensuite, il donne lecture de la lettre de démission de M. Nicolas Theurillat qui a été nommé procureur et le remercie pour les activités politiques qu'il a menées ces dernières années. Il lui souhaite plein succès dans sa nouvelle profession.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg informe que le PAL peut enfin être mis en application puisque le dernier recours a été rejeté. Un recours au Tribunal fédéral est possible mais pour que le PAL ne puisse pas être mis en application, l'effet suspensif devra être demandé. La ville de Porrentruy a été invitée par le réseau des villes de l'arc jurassien à présenter le dossier Mysmarcity, qui suscite beaucoup d'intérêt, mardi prochain à Neuchâtel. Il ajoute que Porrentruy sera la ville hôte de la Croisée des migrants qui se déroulera les 14 et 15 mars, à Delémont. Il recommande aux membres du Conseil de ville le Feu des Brandons qui aura lieu le samedi 21 février, à 18 heures. Concernant le franc fort, il a pris contact avec

l'Union du commerce d'Ajoie afin de mettre en place une campagne commune entre la Municipalité et les commerçants pour l'achat local. Des contacts ont aussi été pris avec les restaurateurs pour mettre en place de nouvelles attractions favorisant leur commerce. De plus, il recommandera à la commission de l'économie de faire une application souple des directives en matière de promotion économique. Il mentionne également que le Conseil municipal a accepté que la Municipalité soit l'hôte d'honneur du Salon « Goûts et Terroirs », à Bulle, qui regroupe pas moins de 40'000 participants. Il termine en indiquant qu'il ne sera pas candidat au Gouvernement et qu'il ira jusqu'à la fin de son mandat de maire.

M. Gabriel Voirol rappelle qu'en 2009 et 2010 le taux de fuites du réseau d'eau était de l'ordre de 42 %. A cette époque, des mesures drastiques ont été appliquées, dont la sectorisation permettant de détecter les fuites dans le réseau ou les relevés radios permettant d'obtenir des données fiables. Grâce à toutes ces actions, les objectifs fixés à l'époque ont été dépassés puisqu'il avait été prévu de réduire les taux de fuites en 2013 à 20 % et en 2018 à 13 %. Aujourd'hui, à fin 2014, le taux de fuites se situe à moins de 16 %. Concernant les emmarchements du Rinçoir et la zone entre l'ancienne Migros et la Coop, le Conseil municipal a attribué un mandat à un bureau de la place afin d'avoir une vision globale sur cette zone. Le montant pour cette zone sera supérieur à celui accordé par le Conseil de ville dans le cadre du crédit de l'Esplanade et devrait avoisiner les 300'000 francs. Le Conseil de ville devra se prononcer sur ce dossier, sans doute à la séance du 2 juillet prochain.

M. Philippe Eggertswyler signale que le Conseil municipal a mandaté une société immobilière pour vendre le bâtiment Pré-Tavanne.

3. Procès-verbaux des séances du 20 novembre 2014 et 11 décembre 2014.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Mme Sophie Barthod rappelle, dans le projet d'aménagement de l'autoroute A16, au-dessus de l'entrée ouest du tunnel de la Perche, qu'une haie devait être plantée pour « étouffer » le bruit des véhicules ainsi que celui des ventilateurs installés dans le tunnel. Actuellement rien n'a encore été entrepris. Elle demande si la Municipalité pourrait intervenir auprès du Canton pour faire avancer plus rapidement cette situation très gênante pour les habitants de ce quartier et qui peut freiner la vente éventuelle d'habitations.

M. Pierre-Olivier Cattin indique que le Conseil municipal transmettra cette demande aux autorités cantonales eu égard au fait que cette situation diminue l'attrait de ces parcelles pour l'achat.

Mme Sophie Barthod se déclare satisfaite.

Mme Lisa Raval retire sa question étant donné que le Maire y a déjà répondu dans le point 2.

Mme Rosalie Beuret relève que la situation des commerces de Porrentruy risque de se détériorer avec la problématique du franc fort. Elle rappelle que deux commerces situés dans les bâtiments de l'Innovation, dont la seule épicerie de la vieille ville, vont quitter leurs locaux. Elle souligne que ce dernier magasin d'alimentation au coeur de la ville revêt un intérêt primordial pour beaucoup de citoyens. Elle demande si le Conseil municipal peut renseigner le législatif sur cette situation, si des contacts ont été pris avec ces commerçants afin de les aider à trouver des nouveaux locaux et si le Conseil a des informations sur l'avenir du bâtiment de l'Innovation.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que les commerces de Porrentruy et, de manière générale, en Suisse souffrent ces derniers temps suite à la décision de la Banque nationale en matière de politique du franc fort. Tout de suite après cette annonce, il a pris un certain nombre de contacts ; des discussions ont déjà eu lieu avant Noël avec l'UCA puisqu'il lui semblait que les choses ne ronronnaient pas autant qu'il aurait fallu. Une rencontre avec le propriétaire était agendée au mercredi 4 février mais celle-ci a été reportée. Toutefois, il a rencontré le gérant du commerce concerné et espère que les choses s'arrangent. Il profite de l'occasion pour dire que le kiosque Naville de la gare était aussi menacé de fermeture. Des contacts ont été pris avec Naville et la balle est actuellement dans le camp des CFF puisqu'il y a un lien contractuel entre Naville et les CFF. Concernant la vieille ville, il y a un projet de surface commerciale en matière alimentaire aux Annonciades et il espère que ce projet puisse aboutir.

Il constate que si le franc est fort, les achats en France sont plus faciles mais c'est aussi plus facile pour les commerçants qui se fournissent de l'autre côté de la frontière, voire en Europe. Il espère aussi que la

situation se stabilise. Dans tous les cas, l'ensemble des commerçants de cette ville peuvent compter sur tout le soutien qu'il peut leur apporter.

Mme Rosalie Beuret se déclare satisfaite mais souhaiterait savoir s'il y a des possibilités que l'épicerie de l'Innovation reste en vieille ville par la suite.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que soit un accord est trouvé sur le montant des loyers, soit il y aura purement et simplement la fermeture de ce commerce.

M. Jean-Luc Plumey retire sa question étant donné que le Maire y a déjà répondu dans le point 2.

5. Réponse à l'interpellation intitulée « Francovélosuisse : quel chemin pour arriver à Porrentruy ? » (n° 895) (PCSI).

Pour le dépositaire de l'interpellation, M. Yann Voillat se déclare non satisfait. Son groupe est satisfait de voir que des choses se réalisent pour les pistes cyclables en Ajoie et à Porrentruy. Il demande à la Commune d'être très attentive à ce que les travaux budgétés pour 2015 se réalisent. En ce qui concerne l'itinéraire du Pont d'Able, son groupe ne peut pas être satisfait car la groise ne correspond pas aux besoins des cyclotouristes qui parcourent le bitume. La majorité des personnes empruntant cet itinéraire devra donc passer par la route de Belfort, au milieu du trafic et sans piste cyclable pour rejoindre la ville. La Commune doit donc intervenir pour assurer une arrivée des cyclistes à Porrentruy dans de meilleures conditions. Et si l'arrivée par Boncourt via Courchavon est trop compliquée, la possibilité d'arriver à Porrentruy par Courtedoux devrait être étudiée. Cela pourrait permettre aux cyclotouristes de passer à proximité des traces de dinosaures et d'arriver à Porrentruy par un parcours déjà sécurisé, car totalement hors circulation, entre Chevenez et Porrentruy.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Terrasses de café en vieille ville » (n° 901) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, Mme Sophie Barthod est partiellement satisfaite mais s'interroge sur la sécurité de la terrasse non surélevée qui se situe à côté de l'Hôtel de ville et qui empiète sur la route communale.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Mobilité douce - passages piétons » (n° 902) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, Mme Sophie Barthod est partiellement satisfaite et attend avec impatience le nouvel inventaire.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Bâtiments du Collège Stockmar » (n° 903) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Hugues Leuenberger est partiellement satisfait.

9. Traitement du postulat intitulé « Pour la création d'un rapport de gestion utile et efficace » (n° 904) (PLR).

M. Didier Nicoulin relève que le rapport de gestion sous sa forme actuelle n'est pas efficace. Ce document volumineux contenant une multitude d'informations intéressantes est difficilement exploitable par les membres du Conseil de ville. Dans sa présentation, ce rapport ne reflète pas de similitude entre les différents dicastères et le contenu varie significativement d'une année à l'autre. Ensuite, à son sens, le rapport contient trop de texte avec un niveau de détail qui varie une fois encore d'un service à l'autre. Il trouve également surprenant de constater qu'aucune page du rapport de gestion n'est consacrée aux activités financières de la Commune, même si le législatif dispose du budget et des comptes annuels. La préparation de ce document nécessite beaucoup de temps à tous les services administratifs et par définition d'argent pour finalement peu d'intérêt puisque le Conseil de ville le consulte pour information. Ce postulat ne vise pas la suppression de ce document, mais de le repenser en s'inspirant des rapports de gestion qui sont établis dans le secteur privé par les sociétés commerciales. Un rapport de gestion doit permettre de se faire rapidement une idée précise de l'activité annuelle et doit pouvoir être utilisé dans la continuité, c'est-à-dire de suivre l'évolution dans le temps. Pour lui, il faut donc prioriser les graphiques et les tableaux au détriment des textes. De plus, il doit être accessible tant pour le lecteur occasionnel que pour le spécialiste avisé. Ainsi, il demande au Conseil municipal de repenser la présentation et le contenu de ce document. Le Conseil municipal doit fixer le cadre précis du contenu de ce rapport et déterminer les éléments obligatoires et sous quelles formes ils doivent être présentés. Si ce document est bien ficelé, il sera un formidable outil de travail pour les Conseillers de ville mais aussi pour les citoyens et toutes les personnes ou entreprises intéressées à investir à Porrentruy. Aussi, il est impératif que tout le monde puisse se le procurer en ligne via le site internet. Avec des instructions claires et précises sur ce que l'on veut mettre dans ce rapport de gestion, sa préparation ne nécessitera pas plus d'engagement en temps et

en personnel que celui consacré jusqu'à présent. Par ailleurs, lors de la prochaine révision du ROAC, il faudra dépoussiérer l'article 37 pour faire sens avec l'utilisation du nouveau rapport. D'avance, Il remercie le Conseil de ville de soutenir ce postulat.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond qu'il est d'accord avec M. Nicoulin et que le prochain rapport de gestion comportera un maximum de 10 pages par service.

M. Yannick Jubin indique que son groupe soutiendra à l'unanimité le postulat. Il ajoute qu'une telle étude ne pourra être que bénéfique pour la Municipalité car elle engendrera un gain de temps et d'argent. Il sera plus agréable de disposer d'un rapport de gestion avec une vue plus globale sur l'ensemble.

M. Victor Egger relève que le rapport de gestion permet de faire le bilan et de se projeter dans l'avenir. Pour son groupe, c'est un document primordial au bon fonctionnement de la démocratie et c'est un lien important entre la Municipalité et la population ; s'en passer serait inadmissible. Ce qui a un peu chagriné son groupe dans le texte présenté, c'est cette référence au nombre de pages. C'est quelque peu malvenu, cela donne un signal biaisé ou l'objectif sous-jacent serait de faire le résumé du résumé. L'enjeu n'est pas le nombre de pages, mais l'efficacité du rapport. Son groupe souscrit donc à l'idée de mener une étude approfondie pour redéfinir les objectifs, remodeler les contenus, trouver des pistes afin d'en faire un document de travail et de gestion efficace. Pour lui, il serait intéressant d'intégrer des indicateurs qui permettent de mener une politique progressiste. En exemple, il cite la courbe des âges de la population de Porrentruy et des alentours, ce qui permettrait de pouvoir planifier les investissements et l'aménagement des infrastructures nécessaires afin de prévoir les besoins avant qu'ils ne se posent. Il serait également intéressant de voir ce que les autres communes ou villes proposent dans ce domaine. Son groupe, qui est pour la transparence et pour une gestion efficace du domaine public, acceptera le postulat.

Mme Fanny Mettey relève que, si l'idée d'un tel rapport semble bonne, la manière de la formuler semble quelque peu confuse. En effet, le rapport annuel est plus volumineux qu'auparavant et c'est justement en lien avec la masse, la rapidité et la complexité des activités que la Commune est appelée à traiter. Le rapport est un outil auquel chacune et chacun peut se référer en tout temps. Une disponibilité sur internet permet une grande transparence dans les affaires de la ville. Le rapport écrit et papier en fait de même. Par contre, elle note que l'idée de comparer certaines données avec le passé et de constater l'évolution de certains postes est bonne. C'est pourquoi, son groupe soutiendra le postulat avec des réserves quant à la manière dont le rapport évoluera.

Pour répondre à M. le Maire, M. Didier Nicoulin signale que ce postulat ne demande pas de réduire le nombre de pages mais que le contenu soit intéressant et structuré. Il peut donc y avoir 100 pages mais il doit y avoir un fil rouge et une structure afin que ce qui est cherché puisse être trouvé rapidement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour la création d'un rapport de gestion utile et efficace » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. a) **Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n° 23, droit de superficie distinct et permanent, dont la part de la valeur officielle pour la Municipalité de Porrentruy s'élève à CHF 603'824.- (valeur officielle totale : CHF 2'015'200.-).**
- b) **Autoriser le Conseil municipal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.**

ENTREE EN MATIERE

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg relève que c'est la première phase importante du dossier de la patinoire. Il salue l'énorme travail qui a été fait par MM. Jean-Claude Salomon et Gérard Meyer qui sont porteurs du dossier, avec l'ensemble de leur groupe de travail. Aujourd'hui, il s'agit uniquement de se décider sur le transfert de propriété entre la copropriété actuelle des 22 communes et le SIDP. Porrentruy étant détenteur du sol, le droit de superficie actuel doit aussi être accordé au SIDP.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, l'entrée en matière. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

- a) **Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n° 23, droit de superficie distinct et permanent, dont la part de la valeur officielle pour la Municipalité de Porrentruy s'élève à CHF 603'824.- (valeur officielle totale : CHF 2'015'200.-).**

Mme Lisa Raval souligne que la patinoire doit être rénovée rapidement pour des questions de sécurité et de conformité aux exigences de la Ligue nationale de hockey. La cession de la part communale de la patinoire semble représenter de nombreux avantages administratifs puisqu'elle permettra un gain de temps considérable dans l'avancée de ce dossier. Le projet étant régional, la Municipalité de Porrentruy se doit de donner un signal positif en sa faveur en tant que chef-lieu du district. Son groupe apprécie la dimension collective du projet présenté de même que les chemins d'accès prévus pour les personnes à mobilité réduite grâce au réagencement des gradins. Elle mentionne aussi que de nouveaux restaurants et vestiaires sont également prévus, ce qui devrait permettre un meilleur accueil des usagers des visiteurs tout en assurant certaines retombées économiques pour la région. Son groupe invite le Conseil municipal à se questionner sur l'avenir du camping, le projet actuel supprimant totalement le camping et, s'il devait rester ainsi, il serait indispensable de déplacer le camping. Son groupe accepte donc la cession de la part de la copropriété ainsi que l'autorisation demandée en faveur du Conseil municipal.

M. Yann Voillat indique qu'il s'agit d'une étape nécessaire à franchir pour que la ville et la région puisse à nouveau se doter d'une patinoire qui réponde aux besoins des nombreux utilisateurs. Parmi les premières enceintes de glace fermées à l'époque de sa construction, la Patinoire couverte d'Ajoie a toujours été un lieu de rencontres, d'exploits et une vitrine exceptionnelle pour la région. Pour lui, le temps est venu de se lancer un nouveau défi en modernisant la patinoire. Porrentruy dispose de cette infrastructure depuis 40 ans et le projet de nouvelle patinoire permet de bousculer les intérêts politiques communaux et de ranger les esprits de clocher pour un bien commun. L'implication du SIDP et des communes du district est une chance pour ce dossier qui offre la possibilité d'avoir une patinoire remise à neuf à un coût raisonnable grâce à l'engagement de toute l'Ajoie. Lors de la présentation aux groupes, chacun a pu prendre connaissance des différents enjeux de ce dossier. La voie qui est tracée tient compte de l'histoire de la région et de son amour pour les sports de glace. Le projet de financement reflète également les implications financières de tous au cours des années. Les différents acteurs sont conscients des limites financières de chacun et proposent un projet modulable qui implique également les utilisateurs qui auront fort à faire pour exaucer leur souhait. C'est donc fort logiquement que son groupe soutiendra ce point de l'ordre du jour.

M. Stéphane Theurillat souligne que le groupe PDC-JDC a pris connaissance de ce dossier avec une attention particulière. Pour lui, il est indéniable que ce dossier est un vieux serpent de mer au bénéfice d'un historique plus ou moins chaotique. En effet, depuis plusieurs années un certain nombre d'idées ou de prémices de projets ont vu le jour. Certains assez basiques et d'autres beaucoup plus spectaculaires, évidemment plus porteurs auprès des différents utilisateurs, mais laissant entrevoir les pires craintes sur les charges économiques qu'ils auraient pu entraîner. D'une manière générale, son groupe juge le dossier très bien ficelé, comprenant déjà un certain nombre d'estimations financières permettant d'être confiant dans la direction prise et surtout compatible avec les moyens économiques à disposition des différents partenaires. C'est donc sans surprise que son groupe acceptera à l'unanimité les deux points proposés. Pour conclure, le groupe PDC-JDC souhaite saluer le travail accompli par le groupe en charge de ce dossier, que ce soit dans la réalisation du projet relativement complexe ou ensuite dans la communication bien huilée et mise en place pour expliquer et convaincre les différents partenaires du bien-fondé de la solution choisie. Son groupe apportera au groupe de travail son soutien pour la suite du traitement de ce dossier qui nécessitera encore un engagement sans faille jusqu'à sa concrétisation finale.

Mme Aline Nicoulin relève que son groupe est très content de savoir que le dossier de la patinoire est dans les mains de personnes conscientes des enjeux et de l'ampleur de la tâche mais tient à rappeler le rôle de Porrentruy dans ce dossier. En effet, après avoir assumé seule durant plus de 30 ans les frais de fonctionnement comme le changement du système de refroidissement, la Municipalité de Porrentruy a tout à gagner de céder sa part de copropriété gratuitement au SIDP qui propose de participer solidairement aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux investissements. Malgré son enthousiasme, son groupe note que si le projet s'étend avec une deuxième surface de glace et une hutte ajoulote, il faudra loger et financer une seconde fois un camping et un skate parc qui avait coûté plusieurs milliers de francs. Ces données doivent tout de même être signalées et gardées à l'esprit. En toute connaissance de cause, son groupe acceptera unanimement la proposition du Conseil municipal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à l'unanimité, de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage n° 23, droit de superficie distinct et permanent, dont la part de la valeur officielle pour la Municipalité de Porrentruy s'élève à CHF 603'824.- (valeur officielle totale : CHF 2'015'200.-).

- b) Autoriser le Conseil municipal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville autorisent, à l'unanimité, le Conseil municipal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.

- 11. Accepter un crédit de CHF 700'000.-, TTC, à couvrir par reprise du fonds de réserve de l'eau potable, pour la construction d'un nouveau réservoir des Minoux.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol constate que ce réservoir est dans un état catastrophique et qu'il présente vraiment des signes de vieillesse alarmants. Son remplacement est la solution la plus adaptée. Pour réaliser cela, un échange de terrain avec le Canton doit être fait afin d'éviter des transformations trop importantes du réseau. Ce nouveau réservoir sera construit à proximité de celui existant. Les montants indiqués se basent sur des offres et il n'y aura pas de surprise par rapport à ce qui est proposé ce soir. Avec les subventions promises par le Canton et la TVA qui doit être récupérée, la charge finale pour la Municipalité se situera aux alentours de 520'000 francs. Le gain énergétique est principalement dû à l'automatisation permettant une gestion efficace du remplissage. Il ajoute que ce réservoir est important et nécessaire car en cas d'indisponibilité du réseau A16, il est donc indispensable de pouvoir disposer d'une réserve incendie pour alimenter toute cette zone-là; c'est la raison pour laquelle ce réservoir est remis aux normes et va pouvoir fonctionner encore de nombreuses années et servir à toute la partie nord de la ville. A l'instar des commissions des finances et de l'équipement, il recommande au Conseil de ville d'accepter ce crédit.

Mme Anne-Marie Volpato constate que ce dossier relève la continuité des travaux engagés depuis plusieurs années pour achever le renouvellement et la modernisation des infrastructures dont le Service des eaux a besoin. Elle relève qu'en acceptant le crédit demandé, la Municipalité disposera d'installations modernes et indispensables au réseau du secteur de l'hôpital, secteur qui souffre de plusieurs dysfonctionnements techniques dus à la vétusté des installations. Elle ajoute que le dossier est clair et précis et s'appuie sur des choix optimisés, modernes mais sans superflu, tant dans les choix techniques étudiés et proposés par les ingénieurs, que sur l'aspect financier, puisque les chiffres présentés sont basés sur des offres déposées par des entreprises. Certes, la somme à dépenser pour l'ouvrage projeté est conséquente. Là encore, tout semble parfaitement maîtrisé et elle ne grèvera pas le ménage communal puisque ce crédit est entièrement couvert par le fonds de l'eau. Dès lors, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité l'entrée en matière, le fond du sujet et le crédit de 700'000 francs demandé. Pour des raisons évidentes, M. Marcel Meyer s'abstiendra lors du vote.

M. Alain Bohlinger relève que les différentes études, menées depuis 2001, confirment qu'il est nécessaire de mettre aux normes ce réservoir en le remplaçant par une nouvelle construction. Il est important pour la qualité de l'eau et pour le quartier de la route de Bure et l'Hôpital en cas d'incendie. De plus, les sapeurs-pompiers n'auront plus à courir au réservoir pour ouvrir la vanne de la réserve incendie en cas de besoins urgents. Cerise sur le gâteau, le financement est assuré par le fonds de réserve. Pour ces raisons et pour le bien de la communauté, le groupe PLR soutiendra le projet présenté pour la construction du réservoir des Minoux.

M. Victor Egger constate que le dossier est complet et s'inscrit dans la continuité des efforts nécessaires fournis afin de procurer aux concitoyens de Porrentruy une eau de qualité. Un réseau d'eau potable s'entretient, se renouvelle et se développe. Pour cette raison, son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. Yann Voillat indique que cet assainissement est nécessaire, il répond aux normes en vigueur et s'inscrit dans une suite logique des travaux du Varioux. Pour cette raison, son groupe acceptera l'entrée en matière et soutiendra le crédit demandé. Il ajoute que M. Jean-Luc Plumey s'abstiendra de voter sur ce point de l'ordre du jour.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 700'000.-, TTC, à couvrir par reprise du fonds de réserve de l'eau potable, pour la construction d'un nouveau réservoir des Minoux. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Divers

M. le Président informe que 5 textes ont été déposés.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.25 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Godinat